

Commission de l'Exécution budgétaire

Procès-verbal de la réunion du 14 octobre 2024

Ordre du jour :

1. 8403 Projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2023
 - Présentation du rapport général de la Cour des comptes
2. Divers

*

Présents : Mme Diane Adehm, M. Guy Arendt, M. André Bauler, M. Dan Biancalana, M. Jeff Boonen, M. Sven Clement, M. Franz Fayot, M. Patrick Goldschmidt, M. Claude Haagen, Mme Françoise Kemp, Mme Sam Tanson, Mme Stéphanie Weydert

M. Marc Gengler, Président de la Cour des comptes
M. Patrick Graffé, Vice-Président de la Cour des comptes
M. Luc Schammel, Mme Carine Silva, Auditeurs à la Cour des comptes

Mme Cristel Sousa, de l'Administration parlementaire
Mme Sarah Brock, de l'Administration parlementaire (Relations publiques)

Excusés : M. Félix Eischen, M. Gérard Schockmel

*

Présidence : M. Franz Fayot, Président de la Commission

*

1. 8403 Projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2023

– Présentation du rapport général de la Cour des comptes

Suite aux mots introductifs du Président de la Commission de l'Exécution budgétaire, Monsieur Franz Fayot (LSAP), le Vice-Président de la Cour des comptes (ci-après « Cour ») prend la parole pour présenter le rapport général de la Cour sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'État de l'exercice 2023.¹ De cette présentation, il y a lieu de retenir ce qui suit :

- Contexte économique :
 - o L'exécution du budget de l'exercice 2023 s'est inscrite dans un contexte marqué par une dégradation de l'environnement macro-économique.

¹ Présentation de la Cour en annexe.

- Le Gouvernement a adopté quatre paquets de mesures² pour soutenir les ménages et les entreprises et pour contenir cette spirale inflationniste. Le déchet fiscal cumulé de ces paquets pour l'année 2023 s'élève à environ 1,5 milliard d'euros.
- Compte général 2023 en tenant compte des opérations financières :
 - Le budget voté prévoyait un excédent de recettes de 10,7 millions d'euros.
 - Le compte général 2023 présente un déficit de 1,4 milliard d'euros.
 - La différence de 1,4 milliard d'euros s'explique notamment par des produits d'emprunts moins élevés que prévus.
- Compte général 2023 hors opérations financières :
 - Le budget voté prévoyait un déficit de 2,6 milliards d'euros.
 - Le compte général 2023 présente un déficit de 2,3 milliards d'euros.
 - La différence de 310 millions d'euros s'explique par une augmentation des recettes courantes (impôts généraux sur le revenu et impôt sur la fortune) plus importante que celle des dépenses courantes (transferts vers la Sécurité sociale et salaires et charges sociales).
- Évolution des comptes généraux hors opérations financières :
 - 2023 : déficit de 2,3 milliards d'euros
 - 2022 : déficit de 1,2 milliard d'euros
 - 2021 : déficit de 804 millions d'euros
 - 2020 : déficit de 3,8 milliards d'euros (COVID)
 - 2019 : déficit de 129 millions d'euros
- Évolution des recettes :
 - Les recettes totales sont inférieures aux prévisions du budget de 3,25%.
 - Les recettes courantes sont supérieures de 3,19%.
 - Évolution des impôts directs :
 - Impôts retenus sur les traitements et salaires : +641 millions d'euros (trois indexations des salaires en 2023)
 - Impôt sur le revenu des collectivités : +308,5 millions d'euros (soldes d'impôts considérables pour 2023 + paiement de soldes d'impôt par un seul contribuable)
 - Impôt sur la fortune : +222,3 millions d'euros (imposition automatique et absorption d'arriérés)
 - Impôt sur les revenus de capitaux : +50,4 millions d'euros (paiement important de la part d'un contribuable)
 - Impôts fixés par voie d'assiette : +132,2 millions d'euros (nombre croissant de contribuables et encaissements importants de soldes en mars 2023)³
 - Évolution des impôts indirects :
 - Recettes communes de l'UEBL : +67,8 millions d'euros (hausse des ventes d'essence + perte de compétitivité par rapport à la Belgique en ce qui concerne le diesel professionnel)
 - Recettes de TVA : +3,8 millions d'euros (stagnation des recettes de la TVA à un niveau élevé + abaissement temporaire d'un point de pourcent des taux de TVA)
 - Droits d'enregistrement : -252,9 millions d'euros (ralentissement du nombre de transactions immobilières)

² « Energiedesch », « Solidaritéitspak 1.0 », « Solidaritéitspak 2.0 » et « Solidaritéitspak 3.0 ».

³ Dans ce contexte, il est également renvoyé à la publication « Conjoncture Flash » du STATEC de janvier 2024, p. 4 : « Sans ces soldes, les impôts sur les sociétés auraient progressé de seulement 1% et la croissance des recettes fiscales totales aurait alors ralenti à +5%. »

- Taxe d'abonnement : -81,8 millions d'euros (évolution peu favorable des performances des marchés boursiers)
- Évolution des dépenses :
 - Les dépenses totales effectives dépassent les prévisions du budget de 2,22%.
 - Les dépenses courantes sont supérieures de 1,27%.
 - Les dépenses en capital sont supérieures de 4,87%.
 - Évolutions majeures :
 - Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale : +197,6 millions d'euros
 - Dotations des fonds de réserve : +173,4 millions d'euros
 - Salaires et charges sociales : +157,4 millions d'euros
 - Achats de terrains et de bâtiments dans le pays : +133,2 millions d'euros
 - Subventions d'exploitation : -168,3 millions d'euros
 - Transferts de capitaux aux ménages : -79,2 millions d'euros
 - Transferts de revenus à l'étranger : -71,6 millions d'euros
- Budget pour ordre
 - Le budget pour ordre présente un déséquilibre, c'est-à-dire un excédent de dépenses d'environ 34 millions d'euros.
- Services de l'État à gestion séparée (ci-après « SEGS ») :
 - La loi budgétaire peut constituer une administration, un établissement ou un service comme SEGS. Ces SEGS disposent d'une certaine autonomie financière dans la gestion de leur dotation et bénéficient d'un certain nombre de dérogations par rapport aux principes budgétaires (annualité et universalité).
 - En 2023, l'État disposait de 61 SEGS.
 - Les avoirs disponibles (réserves) des SEGS à la fin de l'exercice 2023 s'élèvent à environ 204 millions d'euros.
 - Les avoirs disponibles du Centre des technologies de l'information de l'État (ci-après « CTIE ») s'élèvent au 31 décembre 2023 à 136,2 millions d'euros et représentent 66,8% du total des avoirs disponibles des SEGS.
 - Selon la Cour, il y a lieu de clarifier les raisons qui ont amené les SEGS à cumuler autant de réserves et de veiller à les diminuer progressivement.
- Transferts de crédits :
 - Le compte général 2023 présente des majorations de crédit par voie de transfert de l'ordre de 9,2 millions d'euros. Les sommes effectivement liquidées s'élèvent à 6,7 millions d'euros.
 - La Cour recommande de revoir le système des transferts de crédits dans le cadre d'une réforme budgétaire.
- Crédits non-limitatifs :
 - Les dépassements s'élèvent au total à 1,6 milliard d'euros.
 - Au niveau du budget des dépenses courantes les « salaires et charges sociales » présentent une liquidation totale de 318,7 millions d'euros.
 - La Cour recommande de revoir le système des crédits limitatifs dans le cadre d'une réforme budgétaire.
- Fonds spéciaux de l'État :
 - Fin 2023, les fonds spéciaux représentent des avoirs totaux d'environ 3 milliards d'euros, soit une augmentation de 16,6 millions d'euros par rapport à la fin de l'année 2022.

- Les recettes ont augmenté de 523,1 millions d'euros (+7,1%) en raison d'alimentations supplémentaires et l'encaissement de recettes propres plus élevées que prévues.
- Les dépenses ont augmenté de 243,1 millions d'euros (+3,2%).

À une question de Monsieur Fayot sur les transferts de crédits, dont l'analyse a été récemment déléguée par la Commission de l'Exécution budgétaire (ci-après « Commission ») à la Cour, un représentant de la Cour explique que la Cour pourra réaliser une analyse plus exhaustive des transferts de crédits à partir de l'année 2024.

En référence aux constatations de la Cour relatives aux SEGS, Monsieur le Député Sven Clement (Piraten) souligne qu'il est important de clarifier les raisons qui ont engendré une telle augmentation des avoirs. Il demande également si la Cour a déjà, par le passé, réalisé un rapport spécial sur les SEGS.

Le Vice-Président précise que la Cour n'a pas réalisé d'analyse détaillée sur les raisons de l'accumulation des avoirs des SEGS dans le cadre de son rapport général sur le compte général pour l'année 2023. Une telle analyse ne peut qu'être réalisée dans le contexte d'un rapport spécial.

Le Président de la Cour ajoute que la Cour a réalisé, par le passé, un rapport sur le Lycée Michel Rodange.⁴ Il précise en outre que la Direction du contrôle financier joue également un rôle au niveau du contrôle des SEGS.

Monsieur Fayot demande si la Cour a constaté l'accumulation d'avoirs importants dans d'autres SEGS, au même titre que pour le CTIE.

Le Vice-Président renvoie aux pages 36 et 37 du rapport général de la Cour qui énumèrent les avoirs cumulés jusqu'au 31 décembre 2023 de tous les SEGS, dont la moitié concerne des écoles et des lycées. Pour ce qui est des contrôles des SEGS, l'orateur explique que les modalités relatives à la gestion financière et au contrôle des SEGS sont fixées dans le règlement grand-ducal modifié du 3 février 2006 fixant les règles de la gestion financière et comptable applicables aux services de l'Etat à gestion séparée ainsi que les modalités du contrôle de cette gestion. Ainsi, ce règlement grand-ducal prévoit notamment que :

- Le SEGS communique à la fin de chaque trimestre à son ministre de tutelle l'état détaillé de l'ensemble des recettes perçues et des dépenses effectuées se rapportant à l'exercice en cours.
- Un contrôle interne de la gestion financière et comptable du SEGS est réalisé au niveau ministériel de manière annuelle.
- La Direction du contrôle financier est chargée du contrôle externe des opérations effectuées par le SEGS.

Au vu du rôle que joue la Direction du contrôle financier dans le contrôle des SEGS, le Vice-Président propose d'organiser une entrevue avec cette dernière afin d'échanger sur son point de vue relatif à la situation des SEGS.

Madame la Députée Sam Tanson (déi gréng) fait part de son étonnement relatif aux constatations de la Cour en lien avec les SEGS. Elle indique que la situation des avoirs de ces derniers est régulièrement abordée avec l'Inspection générale des finances (ci-après « IGF ») dans le contexte des discussions budgétaires. Elle indique qu'il faut nécessairement

⁴ Rapport spécial Lycée Michel Rodange, délibéré et arrêté par la Cour des comptes en sa séance du 17 mars 2004. Voir dans ce contexte également le rapport de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire du 19 septembre 2005.

qu'il y ait des justifications valables pour que l'IGF accepte une accumulation aussi substantielle des avoirs des SEGS.

Monsieur Clement ajoute que le budget pour l'année 2023 fait état d'une dotation financière de 165 millions d'euros au bénéfice du CTIE. Ainsi, il s'étonne qu'une telle dotation soit décidée à son profit, alors qu'il détient des réserves de l'ordre de 139 millions d'euros.

La Commission décide d'inviter la Direction du contrôle financier afin d'échanger avec elle sur son point de vue relatif à la situation des avoirs des SEGS.

2. Divers

En référence au dossier MALT et la saisine afférente de la Cour pour l'élaboration d'un rapport spécial, le secrétariat est chargé d'adapter la lettre de saisine pour tenir compte des éléments qui sont apparus lors de la dernière réunion du 7 octobre avec l'Office national de l'accueil. Un projet de lettre sera envoyé aux membres à l'issue de la réunion et ces derniers seront appelés à se prononcer jusqu'à la fin de la semaine.

Procès-verbal approuvé et certifié exact

Annexe : Rapport général de la Cour des comptes sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'Etat de l'exercice 2023 (Présentation PowerPoint)

2023

Rapport général de la Cour des comptes
sur le projet de loi portant règlement du
compte général de l'Etat de l'exercice 2023



Cour des comptes
Grand-Duché de Luxembourg

Introduction

Table des matières

1. Présentation succincte des mesures adoptées en réponse à la hausse des prix
2. Analyse du compte général 2023 suivant la législation nationale
3. Analyse des fonds spéciaux de l'Etat

Art. 10. (2) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat
« [Le compte général de l'Etat] porte sur l'ensemble des recettes et dépenses de l'Etat par article budgétaire, ainsi que sur les fonds spéciaux, et est présenté suivant la même subdivision que le budget »

1. Contexte économique (pages 8-13)

Hypothèses (établissement du budget pour l'exercice 2023)

PIB en volume	2,0%
Inflation (IPCN)	2,8%
Emploi	2,0%
Taux de chômage	4,9%

Situation effective pour 2023 (chiffres début septembre 2024)

PIB en volume	-1,1%
Inflation (IPCN)	3,7%
Emploi	2,2%
Taux de chômage	5,2%

- **L'exécution du budget de l'exercice 2023 s'est inscrite dans un contexte marqué par une dégradation de l'environnement macro-économique.**

1. Contexte économique (pages 8-13)

1.1 Impact budgétaire des paquets de mesures pris en réponse à la hausse des prix (pages 8-13)

- Le Gouvernement a adopté quatre paquets de mesures pour soutenir les ménages et les entreprises et pour contenir cette spirale inflationniste

Paquets de mesures (en millions d'euros)	Enveloppe budgétaire	Montants payés / déchet fiscal en 2023	Impact budgétaire cumulé au 30.06.2024
« Energiedësch »	65	8	13
« Solidaritéitspak 1.0 »	990	253	719
« Solidaritéitspak 2.0 »	990	659	690
« Solidaritéitspak 3.0 »	1.542	328	894
Garanties de l'Etat	500	214	214
Total	4.087	1.462	2.530

2. Compte général 2023 suivant la législation nationale (pages 14-45)

2.1.2 Situation globale de l'exécution du budget 2023 (pages 15-17)

Budget voté 2023

- Excédent de recettes de **10,66 millions d'euros**

Compte général 2023

- Déficit de **1.426,88 millions d'euros**

Différence de **1.437,54 millions d'euros**

- Diminution de 1.576 des recettes pour opérations financières
- Produits d'emprunts moins élevés que prévus au budget de l'exercice 2023 (-1.661 millions d'euros)

	Budget voté 2023	Compte général 2023	Variation	
			en valeur	en %
Recettes				
- courantes	21.480.269.006	22.164.854.324,79	684.585.318,79	3,19%
- en capital	112.377.963	149.734.424,85	37.356.461,85	33,24%
- opérations financières	4.661.381.700	3.085.083.840,02	-1.576.297.859,98	-33,82%
Total recettes (1)	26.254.028.669	25.399.672.589,66	-854.356.079,34	-3,25%
Dépenses				
- courantes	21.239.691.553	21.508.593.718,23	268.902.165,23	1,27%
- en capital	2.937.895.897	3.080.936.326,46	143.040.429,46	4,87%
- opérations financières	2.065.784.763	2.237.026.546,89	171.241.783,89	8,29%
Total dépenses (2)	26.243.372.213	26.826.556.591,58	583.184.378,58	2,22%
Excédent (1) - (2)	10.656.456	-1.426.884.001,92	-1.437.540.457,92	

2. Compte général 2023 suivant la législation nationale (pages 14-45)

2.1.2 Situation globale de l'exécution du budget 2023 – hors opérations financières (pages 18-19)

Budget voté 2023

- Déficit de **2.584,94 millions d'euros**

Compte général 2023

- Déficit de **2.274,94 millions d'euros**

Différence de **310,00 millions d'euros**

- Augmentation des recettes courantes
 - impôts généraux sur le revenu
 - impôt sur la fortune
- Augmentation des dépenses courantes
 - transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale
 - salaires et charges sociales
- Croissance des recettes courantes (+3,19%) est plus importante que la croissance des dépenses courantes (+1,27%)

	Budget voté 2023	Compte général 2023	Variation	
			en valeur	en %
Recettes				
- courantes	21.480.269.006	22.164.854.324,79	684.585.318,79	3,19%
- en capital	112.377.963	149.734.424,85	37.356.461,85	33,24%
Total recettes (1)	21.592.646.969	22.314.588.749,64	721.941.780,64	3,34%
Dépenses				
- courantes	21.239.691.553	21.508.593.718,23	268.902.165,23	1,27%
- en capital	2.937.895.897	3.080.936.326,46	143.040.429,46	4,87%
Total dépenses (2)	24.177.587.450	24.589.530.044,69	411.942.594,69	1,70%
Excédent (1) - (2)	-2.584.940.481	-2.274.941.295,05	309.999.185,95	

2. Compte général 2023 suivant la législation nationale (pages 14-45)

Résultat du compte général

Exercice	Résultat du compte général (hors opérations financières) (en millions d'euros)	Résultat du compte général (avec opérations financières) (en millions d'euros)
2023	-2.275	-1.427
2022	-1.204	28
2021	-804	995
2020	-3.793	-1.980
2019	-129	1.273
2018(*)	25	425
2017(*)	-293	1.353

(*) hors opérations d'emprunts

2. Compte général 2023 suivant la législation nationale (pages 14-45)

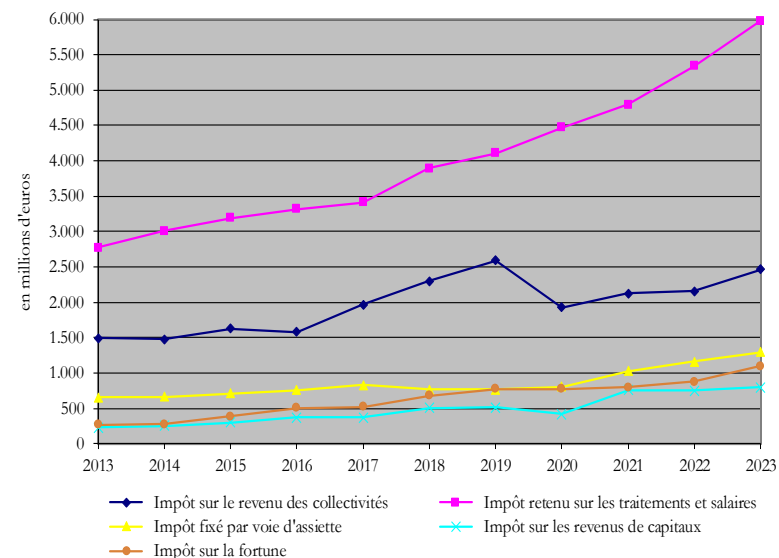
2.2 Recettes du budget 2023 (pages 25-30)

- Recettes totales sont inférieures aux prévisions du budget de **3,25% (-854.356.079,34 euros)**
 - Recettes courantes supérieures de **3,19% (684.585.318,79 euros)** par rapport aux prévisions
 - Recettes en capital supérieures de **33,24% (37.356.461,85 euros)** par rapport aux prévisions
 - Recettes pour opérations financières inférieures de **33,82% (-1.576.297.859,98 euros)** par rapport aux prévisions

➤ Evolution des **impôts directs** entre 2022 et 2023

Augmentation ↗ des impôts

- retenus sur les traitements et salaires: **641,01 millions d'euros**
 - **trois indexations des salaires en 2023**
- sur le revenu des collectivités: **308,46 millions d'euros**
 - **soldes d'impôts considérables pour 2023**
 - **paiement de soldes d'impôt par un seul contribuable**
- sur la fortune: **222,26 millions d'euros**
 - **imposition automatique et absorption d'arriérés**
- sur les revenus de capitaux: **50,43 millions d'euros**
 - **paiement important de la part d'un contribuable**
- fixés par voie d'assiette: **132,19 millions d'euros**
 - **nombre croissant de contribuables et encaissements importants de soldes en mars 2023**



2. Compte général 2023 suivant la législation nationale (pages 14-45)

2.2 Recettes du budget 2023 (pages 25-30)

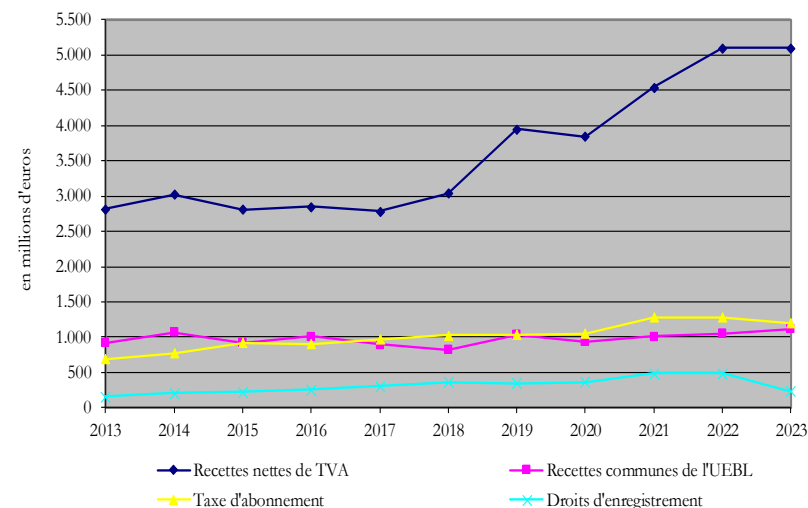
➤ Evolution des **impôts indirects** entre 2022 et 2023

Augmentation ↗

- des recettes communes de l'UEBL: **67,81 millions d'euros**
 - **hausse des ventes d'essence**
- des recettes de TVA: **3,78 millions d'euros**
 - **stagnation des recettes de la TVA à un niveau élevé**
 - **abaissement temporaire d'un point de pourcent des taux de TVA**

Diminution ↘

- des droits d'enregistrement: **-252,93 millions d'euros**
 - **ralentissement du nombre de transactions immobilières**
- de la taxe d'abonnement: **-81,77 millions d'euros**
 - **évolution peu favorable des performances des marchés boursiers**



2. Compte général 2023 suivant la législation nationale (pages 14-45)

2.3 Dépenses du budget 2023 (pages 31-33)

- Dépenses totales effectives dépassent les prévisions du budget de **2,22% (583.184.378,58 euros)**
 - Dépenses courantes supérieures de **1,27% (268.902.165,23 euros)** par rapport aux prévisions
 - Dépenses en capital supérieures de **4,87% (143.040.429,46 euros)** par rapport aux prévisions
 - Dépenses pour opérations financières supérieures de **8,29% (171.241.783,89 euros)** par rapport aux prévisions
- Comparaison des dépenses entre le budget définitif et le compte général

Augmentation ↗

- des transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale **(+197.577.404,22 euros)**
- des dotations des fonds de réserve **(+173.427.752,31 euros)**
- des salaires et charges sociales **(+157.417.358,75 euros)**
- des achats de terrains et de bâtiments dans le pays **(+133.200.325,11 euros)**

Diminution ↘

- des subventions d'exploitation **(-168.310.593,47 euros)**
- des transferts de capitaux aux ménages **(-79.234.610,59 euros)**
- des transferts de revenus à l'étranger **(-71.572.106,43 euros)**

2. Compte général 2023 suivant la législation nationale (pages 14-45)

2.4 Budget pour ordre (pages 34-35)

- Recettes encaissées par l'Etat pour le compte de tiers et des montants alloués aux tiers destinataires
 - Fonds qui ne font que transiter par la Trésorerie de l'Etat
 - Opérations financières qui devraient être budgétairement neutres pour l'Etat
- Art 78(3) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat
 - Dépenses pour ordre ne peuvent pas dépasser les recettes pour ordre
- Compte général 2023
 - Déséquilibre du budget des recettes et des dépenses pour ordre
 - Excédent de dépenses de **33,97 millions d'euros**
 - Solde cumulé 1988-2023 de **20,50 millions d'euros**
- COMEXBU
 - Encourageant le Gouvernement à poursuivre ses efforts entrepris d'ores et déjà en vue de la réduction du déséquilibre dans le budget pour ordre

2. Compte général 2023 suivant la législation nationale (pages 14-45)

2.5 Services de l'Etat à gestion séparée (pages 36-38)

- Art 74(1) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat
 - la loi budgétaire peut constituer une administration, un établissement ou un service comme service de l'Etat à gestion séparée
- Budget 2023
 - 61 services de l'Etat à gestion séparée
- Avoirs disponibles des services de l'Etat à gestion séparée à la fin de l'exercice 2023
 - **203,98 millions d'euros**
- Avoirs disponibles du Centre des technologies de l'information de l'Etat au 31/12/2023
 - **136,21 millions d'euros**
 - **66,77%** du total des avoirs disponibles des services de l'Etat à gestion séparée

2. Compte général 2023 suivant la législation nationale (pages 14-45)

2.6 Exécution du budget des dépenses (pages 39-45)

2.6.1 Transferts de crédits

- Compte général 2023
 - Majorations de crédit par voie de transfert **9.240.162,98 euros**
 - Sommes effectivement liquidées **6.661.023,51 euros**

- Analyse de 143 arrêtés de transfert
 - 20 cas: les justifications des décisions de transfert n'ont pas été suffisamment motivées

- Tableaux en annexe du rapport
 - Crédits destinés à l'acquisition de biens meubles durables qui ont été majorés par voie de transfert supérieur à 10.000 euros
 - Crédits surestimés (articles budgétaires qui ont fait l'objet de transferts supérieurs à 50.000 euros)
 - Crédits sous-estimés (articles budgétaires qui ont été majorés par voie de transfert supérieur à 50.000 euros)
 - Crédits transférés pour une valeur dépassant au moins 90% du crédit voté

2. Compte général 2023 suivant la législation nationale (pages 14-45)

2.6 Exécution du budget des dépenses (pages 39-45)

2.6.2 Crédits non-limitatifs

➤ Compte général 2023

Budget	Autorisation	Dépassements utilisés
des dépenses courantes	1.132.675.457,20	1.069.072.545,71
des dépenses en capital	442.098.323,00	379.352.367,23
des dépenses pour opérations financières	186.516.479,00	178.875.312,18
Total	1.761.290.259,20	1.627.300.225,12

➤ Budget des dépenses courantes

- code comptable 11 « salaires et charges sociales »: liquidation **318.683.097,13 euros**

➤ Budget des dépenses en capital

- 94,20% du montant global des dépassements effectivement utilisés concernent 9 articles

➤ Tableaux en annexe du rapport

- Crédits budgétaires non limitatifs des dépenses en capital dépassés de plus de 5 millions d'euros
- Crédits budgétaires non limitatifs qui ont été dépassés de plus de 75%

3. Fonds spéciaux de l'Etat (pages 46-54)

3.1 Situation financière des fonds spéciaux (pages 46-48)

➤ Compte général 2023

Avoirs au 01.01.2023	Alimentation budgétaire	Recettes	Dépenses	Avoirs au 31.12.2023
2.954.291.919	6.187.397.062	7.905.288.299	7.888.682.892	2.970.897.326

↗ des avoirs de **16.605.406 euros (+0,56%)**

- Projet de budget 2023 avait prévu une ↘ des avoirs de 10,46% ou bien 263.383.477 euros
- Recettes + élevées que prévues (**+ 523,13 millions d'euros**)
 - Dépenses + élevées que prévues (**+ 243,15 millions d'euros**)
 - Croissance des recettes plus importante que la croissance des dépenses

3. Fonds spéciaux de l'Etat (pages 46-54)

3.2 Evolution des recettes des fonds spéciaux (pages 48-50)

➤ Compte général 2023

Recettes 2023 (projet de budget 2023)	Recettes 2023 (compte général 2023)	Variation en euros
7.382.154.140	7.905.288.299	523.134.159

↗ des recettes de **523.134.159 euros (+7,09%)**

➤ Alimentations supplémentaires

- le Fonds d'équipement militaire avec **76,77 millions d'euros**
- le Fonds pour l'emploi avec **41,96 millions d'euros**, suite à l'augmentation des produits de l'impôt de solidarité, de l'impôt sur la fortune et de la contribution sociale prélevée sur les carburants
- le Fonds des routes avec **30 millions d'euros**

➤ Recettes propres plus élevées que prévues

- le Fonds de dotation globale des communes (augmentation de l'impôt commercial communal) avec **235,55 millions d'euros**
- le Fonds de pension (augmentation des recettes au niveau de la fonction publique, de la Sécurité sociale et des autres organismes tels que la BCEE) avec **53,19 millions d'euros**
- le Fonds pour l'emploi (augmentation des remboursements) avec **27,13 millions d'euros**

3. Fonds spéciaux de l'Etat (pages 46-54)

3.3 Evolution des dépenses des fonds spéciaux (pages 50-54)

➤ Compte général 2023

Dépenses 2023 (projet de budget 2023)	Dépenses 2023 (compte général 2023)	Variation en euros
7.645.537.617	7.888.682.892	243.145.275

↗ des dépenses de **243.145.275 euros (+3,18%)**

➤ Dépenses sous-estimées

- Fonds de dotation globale des communes: **253,97 millions d'euros (10,34%)**
- Fonds des routes: **95,40 millions d'euros (34,13%)**
- Fonds d'équipement militaire: **84,85 millions d'euros (41,18%)**
- Fonds de pension: **68,89 millions d'euros (6,05%)**

➤ Dépenses surestimées

- Fonds spécial pour le soutien au développement du logement: **62,35 millions d'euros (25,32%)**
- Fonds pour la gestion de l'eau: **46,10 millions d'euros (46,74%)**
- Fonds pour la protection de l'environnement: **39,41 millions d'euros (55,16%)**